

Règlements Loto-Voyage 2020-2021... Pour voir plus loin.

Au profit du Fonds de dotation Santé Jonquière inc.

Prix à gagner

1. À compter du 26 août 2020 au 31 mars 2021, le Fonds de dotation Santé Jonquière inc. (ci-après appelé Fonds de dotation) fera tirer 13 crédits-voyages d'une valeur variant entre 1 500\$ et 5 000\$ chacun pour un total de 40 000 \$ en prix.
2. Chaque crédit-voyage est échangeable chez Voyages Paradis Saguenay, situé au 3691 boul. Harvey, Jonquière. Les frais suivants ne sont pas inclus dans le crédit-voyage : le transport terrestre aller-retour de la résidence à l'aéroport de départ, les taxes de sortie des pays, s'il y a lieu, les assurances, les vaccins, les documents de voyage et les dépenses personnelles.
3. Le crédit-voyage doit être utilisé en totalité sur une période d'un an et maximale de 2 ans suivant la date où il a été gagné.
4. Les réservations sont sujettes aux disponibilités et doivent être effectuées au moins 30 jours avant la date de départ choisie. Une fois confirmées, elles ne peuvent être modifiées.
5. Les crédits-voyages ne sont pas monnayables à la personne gagnante. Les taxes (provinciale et fédérale) sont incluses dans les montants des crédits-voyages à gagner. La fondation se réserve le droit de concrétiser en argent le prix au gagnant selon si la situation l'oblige.
6. Les crédits-voyages peuvent être transférables en totalité seulement et un seul transfert sera accepté. La personne gagnante devra signer un document préparé à cet effet afin d'officialiser le transfert du prix.
7. Chaque crédit-voyage est applicable sur le voyage au choix du gagnant suivant une entente avec l'Agence de Voyages Paradis Saguenay. Le gagnant pourra donc choisir la destination, le nombre de personnes, la date et la durée et devra, le cas échéant déboursier la différence à l'Agence de Voyages Paradis Saguenay si le coût est plus élevé.
8. Le gagnant qui choisit une destination d'une valeur moins élevée que celle du prix gagné pourra conserver la différence et l'utiliser ultérieurement aux mêmes conditions et dans le délai qui reste à courir.

Date des tirages et réclamation des prix

9. Les tirages sont sous la surveillance de la firme comptable retenue pour des services annuels de vérifications comptables par le Fonds de dotation.
10. Les tirages auront lieu au bureau du Fonds de dotation situé au 2230, rue de l'Hôpital, Jonquière, G7X 7X2 aux dates et aux heures mentionnées en bas de la page.
11. Le Fonds de dotation communiquera avec les gagnants par téléphone ou par écrit dans les 48 heures suivant le tirage.
12. Les prix doivent être réclamés au bureau du Fonds de dotation dans les délais mentionnés en bas de la page.

Conditions d'admissibilité

13. Les personnes éligibles à la Loto-Voyage 2020-2021 sont : les employés du CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean territoire de Jonquière ainsi que ses bénévoles, les bénévoles du Fonds de dotation (incluant les membres des conseils d'administration), les employés retraités du CIUSSS point de service Jonquière, les membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean territoire de Jonquière.
14. De plus, pour être admissible, il faut être âgé de 18 ans et plus.
15. Les employés du Fonds de dotation et les personnes qui vivent sous le même toit ne sont pas éligibles.
16. Si le 11 mai 2020 à minuit le Fonds de dotation n'a pas vendu tous les billets de ce tirage, la vente à d'autres personnes que celles énumérées à la clause 13 sera possible, toutefois en respectant les clauses 14 et 15.

Mode de participation

17. Les 650 billets disponibles sont numérotés de 001 à 650.
18. L'achat d'un billet au coût de 156 \$ est final et non remboursable.
19. Pour participer à la Loto-Voyage 2020 - 2021, chaque participant doit inscrire son nom et ses coordonnées sur le formulaire à cette fin.
20. Les billets peuvent être payés selon différentes modalités. (Voir formulaire de paiement ou formulaire de renouvellement)
21. L'acheteur doit défrayer la totalité du coût du billet et ce, en toute situation qui pourrait arriver en cours d'année. Les employés du CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean territoire de Jonquière qui se prévaudront de la déduction à la source devront en assurer le paiement en entier et ce même advenant un départ ou une absence prolongée de son travail. De même, la personne gagnante lors d'un tirage doit évidemment assumer la totalité de son engagement si le mode de paiement du billet était échelonné.
22. Un chèque sans provision entraîne automatiquement le paiement obligatoire de la partie non payée, et ce, dans les 10 jours. Une fois ce délai écoulé, le détenteur du billet perd son éligibilité aux tirages suivants.
23. Il n'y a pas de limite au nombre de billets que peut acheter une personne.
24. Les personnes qui achètent un billet après que des tirages aient été effectués voient leur chance de gagner diminuée du nombre de tirages déjà effectués. Le coût de 156 \$ du billet demeure le même et les modalités peuvent différer selon la période qui reste à courir avant la fin de la Loto-Voyage 2020-2021.
25. Chaque billet donne le droit de participer aux 13 tirages mais de gagner un seul des 13 crédits-voyages.

Conditions générales

26. Tout conflit sera soumis au Conseil d'administration du Fonds de dotation Santé Jonquière qui demandera, si nécessaire, un avis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin de prendre une décision.

27. Tout billet falsifié, mutilé, modifié ou photocopié sera annulé.
28. Le Fonds de dotation et Voyages Paradis Saguenay ainsi que tout intervenant relié à cette loterie n'assument aucune responsabilité quant à tous dommages que les personnes participantes ou gagnantes pourraient subir en raison de leur participation à la présente loterie ou de l'acceptation et de l'utilisation de leur prix.
29. Aucun reçu d'impôt ne sera délivré pour cet achat de billet de loto-voyage.
30. En participant à ce tirage, la personne gagnante autorise les organisateurs du tirage à utiliser si requis, ses noms, photographie, image, voix, déclaration relative au prix, lieu de résidence à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.
31. L'utilisation du générique masculin a pour but de faciliter la lecture.
32. Pour obtenir plus d'information, vous pouvez communiquer avec le Fonds de Santé Jonquière inc. au (418) 695-7711 ou visiter notre page internet sur le site du Fonds de dotation à l'adresse suivante : www.fondsdedotation.ca.
33. Le participant à la Loto-Voyage 2020-2021 reconnaît avoir pris connaissance des règlements, en comprendre les modalités et confirme son admissibilité.

34. Description des prix et dates des tirages

- | | |
|----------------------------|---|
| 1^e PRIX | Crédit-voyage de 1 500 \$ - valide jusqu'au 26 août 2021
Tirage le 26 août 2020 à 15h00- Date ultime de réclamation 26 septembre 2020 à 15h00 |
| 2^e PRIX | Crédit-voyage de 1 500 \$ - valide jusqu'au 26 août 2021
Tirage le 26 août 2020 à 15h00- Date ultime de réclamation 26 septembre 2020 à 15h00 |
| 3^e PRIX | Crédit-voyage de 3 000 \$ - valide jusqu'au 30 septembre 2021
Tirage le 30 septembre 2020 à 15h00- Date ultime de réclamation 30 octobre 2020 à 15h00 |
| 4^e PRIX | Crédit-voyage de 3 000 \$ - valide jusqu'au 28 octobre 2021
Tirage le 28 octobre 2020 à 15h00- Date ultime de réclamation 28 novembre 2020 à 15h00 |
| 5^e PRIX | Crédit-voyage de 3 000 \$ - valide jusqu'au 28 octobre 2021
Tirage le 28 octobre 2020 à 15h00- Date ultime de réclamation 28 novembre 2020 à 15h00 |
| 6^e PRIX | Crédit-voyage de 3 000 \$ - valide jusqu'au 25 novembre 2021
Tirage le 25 novembre 2020 à 15h00- Date ultime de réclamation 25 décembre 2020 à 15h00 |
| 7^e PRIX | Crédit-voyage de 3 000 \$ - valide jusqu'au 25 novembre 2021
Tirage le 25 novembre 2020 à 15h00- Date ultime de réclamation 25 décembre 2020 à 15h00 |
| 8^e PRIX | Crédit-voyage de 5 000 \$ - valide jusqu'au 16 décembre 2021
Tirage le 16 décembre 2020 à 15h00- Date ultime de réclamation 16 janvier 2021 à 15h00 |
| 9^e PRIX | Crédit-voyage de 5 000 \$ - valide jusqu'au 16 décembre 2021
Tirage le 16 décembre 2020 à 15h00- Date ultime de réclamation 16 janvier 2021 à 15h00 |
| 10^e PRIX | Crédit-voyage de 3 000 \$ - valide jusqu'au 27 janvier 2022
Tirage le 27 janvier 2021 à 15h00- Date ultime de réclamation 27 février 2021 à 15h00 |
| 11^e PRIX | Crédit-voyage de 3 000 \$ - valide jusqu'au 27 janvier 2022
Tirage le 27 janvier 2021 à 15h00- Date ultime de réclamation 27 février 2021 à 15h00 |
| 12^e PRIX | Crédit-voyage de 3 000 \$ - valide jusqu'au 24 février 2022
Tirage le 24 février 2021 à 15h00- Date ultime de réclamation 24 mars 2021 à 15h00 |
| 13^e PRIX | Crédit-voyage de 3 000 \$ - valide jusqu'au 31 mars 2022
Tirage le 31 mars 2021 à 15h00- Date ultime de réclamation 1 mai 2021 à 15h00 |